



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 2, 23 mars 2023

Les pesticides homologués dans les cultures ornementales de serre

Nouveautés

Les pesticides suivants ont été homologués pour les cultures ornementales en serre, ou ont vu leur étiquette être modifiée au cours des derniers mois :

Fongicides – nouvelles homologations

- **FORETRYX** (*Trichoderma asparellum* souche ICC012 et *Trichoderma gamsii* souche ICC 080) : contre *Phytophthora* spp. et *Verticillium dahliae* sur les plantes ornementales.
- **PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13 E** (Huile minérale) : contre le blanc (plusieurs pathogènes) sur les plantes ornementales.
- **REGALIA RX** (*Reynoutria sachalinensis*) : contre le blanc, le mildiou, *Pseudomonas* spp. et *Xanthomonas* spp. sur les plantes ornementales.

Insecticides – nouvelles homologations

- **BASSIDOR** (*Beauveria bassiana* souche R444) : contre les aleurodes et le tétranyque à deux points sur les plantes ornementales.
- **MAGISTER SC et MAGUS SC** (Fénazaquin) : contre les tétranyques et l'aleurode de la patate douce sur les plantes ornementales.
- **PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13 E** (Huile minérale) : contre les aleurodes, les cochenilles, les pucerons, les acariens et les thrips sur les plantes ornementales.

Insecticides – usages ajoutés aux étiquettes

- **BELEAF 50 SG** (Flonicamide) : maintenant aussi homologué contre les cochenilles.

Fongicide retiré

- **PHYTON 27** (Sulfate de cuivre) : l'homologation a pris fin le 22 octobre 2022. Il n'est donc plus permis d'employer ce produit au Canada.

Tableaux

Les tableaux suivants regroupent les pesticides homologués dans les cultures ornementales en serre en 2023. On y retrouve aussi la liste des principaux ennemis contrôlés par ces produits :

Tableau 1 : [Fongicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2023](#)

Tableau 2 : [Insecticides, acaricides et molluscicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2023](#)

Comment consulter ces tableaux ?

Les tableaux présentent les fongicides et les insecticides homologués dans les cultures ornementales en serre. Chaque ligne permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes listent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les champignons et les bactéries contre lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des agents pathogènes.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les [indices de risque pour la santé et l'environnement](#) (IRS et IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en serre. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

Notes

Des chiffres (exposants) ont été placés à divers endroits où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.

Biopesticides

 Les biopesticides sont identifiés par une case verte sous la rubrique du groupe chimique. Ces produits de phytoprotection répondent à la définition suivante, employée par [SAGÉ pesticides](#) :

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'[ARLA](#). Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiochimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles.

Attention : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

SAgE pesticides

SAgE pesticides est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAgE pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer **en champ** à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. L'application d'un de ces pesticides **en serre** n'est pas visée par la justification agronomique. Cependant, les producteurs en serre doivent posséder le certificat adéquat (E3 et C10). Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [*Protégez vos cultures, protégez votre santé*](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [**coffre à outils**](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

Pour plus d'information

- Vidéo sur l'équipement de protection individuelle : [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#). 2019. Agricarrière Formation.
- Bulletin d'information N° 3, 2021, réseau Cultures maraîchères en serre : [Compatibilité des pesticides avec la lutte biologique en serre](#).
- Le site Web [IRIIS phytoprotection](#) est une banque de photos et d'informations sur les ennemis des cultures.

Collaboration

Serge Gagnon, agr. (Plant Products)
Fatou Youssouf Koné, M. Sc. (IQDHO)

Ce bulletin d'information a été mis à jour par Marie-Édith Tousignant, agr. (IQDHO). Il a également été révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Cultures ornementales en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Tableau 1 - Fongicides homologués pour les cultures ornementales en serre 2023

Nom commercial FONGICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Type de traitement	Type de traitement	Mode d'action		Santé et environnement		Agents pathogènes										Bactéries		Autres						
				Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Préventif	Curatif	Contact	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Alternaria spp. ³	Anthracoïse	Colletotrichum spp. ³	Blanc (olidium)	Plusieurs microorganismes ⁴	Botrytis cinerea	Cercospora spp.	Fusarium spp. ³	Mildiou	Peronospora spp. ³	Phytophthora spp. ³	Rhizoctonia spp. ³	Rouille	Puccinia spp. ³	Sclerotinia spp. ³	Septoria spp.	Tache noire du rosier
A15457TO <i>Non disponible</i>	Benzovindiflupyr	7	31521	●		50-75 ml/100 L		2	7 à 14 jours		●		●			25	123	12**	●																
ACTINOVATE AG	<i>Streptomyces lydicus</i> (souche WYEC 108)	BM 02	34041		●	500 g/1 000 L d'eau/ha	500 g/1 000 L	Non spécifié	7 à 14 jours ou 4 à 12 semaines*		●		●		● ₆	1	5	4		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
ACTINOVATE SP	<i>Streptomyces lydicus</i> (souche WYEC 108)	BM 02	28672		●	500 g/1 000 L	500 g/1 000 L	Non spécifié	7 à 14 jours ou 4 à 12 semaines*		●		●		● ₆	1	5	1		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
ALIETTE WDG	Fosetyl-Al	P07	24458	●	2,8 kg/ha	360 g/380 L par 36 m ²	3	14 à 30 jours*	Ne pas mélangier en cuve avec des composés du cuivre		●		●		●	1	78 à 157	12																	
ALIETTE WP			24564																●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
CHIPCO ALIETTE			27557																●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●					
ASPERELLO T34 BIOCONTROL	<i>Trichoderma asperellum</i> (souche T34)	BM 02	30229	●		Trempage de boutures : 1 g/100 L		Non spécifié	2 à 3 mois		●		●		● _{5,6}	1	5	4					●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
BIOTAK	<i>Bacillus amyloliquefaciens</i> (souche MBI 600)	BM 02	33351	●				Taux : 50 g/21,9 m ³ de terreau Dilution : 50 g/12,5 L d'eau	1 (à la plantation)	S. O.	Incorporation dans le milieu de culture	●	●	●			1	ND	4				●	●	●	●	●	●	●	●	●	●			
BORA HC <i>Fin d'usage août 2024</i>	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2)	BM 02	31103	●		7,5 g/L Trempage bulbes : 5-10 g/L***		Taux : 55-110 g/m ³ de sol Dilution : 30 à 45 g/100 L d'eau	Illimité	Foliaire : 7 à 14 jours		●			● ₅	1	5	4				●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
BORA WP <i>Fin d'usage août 2024</i>	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2)	BM 02	31104	●		Trempage bulbes : 5-10 g/L***		Taux : 55-110 g/m ³ de sol Dilution : 30 à 45 g/100 L d'eau	Illimité	Non spécifié		●			● ₅	1	5	4				●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
BOTECTOR	<i>Aureobasidium pullulans</i> (souche DSM 14940 & DMS 14941)		31248		●	1 kg/ha dans 500 à 2 000 L/ha		Non spécifié	7 jours	Appliquer tôt le matin ou le soir Eau du mélange sous 25 °C	●		●			1	5	4				●													
BW240 WP <i>Fin d'usage avril 2025</i>	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) et <i>Trichoderma virens</i> (souche G-41)	BM 02	31989	●				30-60 g/100 L d'eau/10m ² de surface de sol ou dans les pots (variable selon la dimension)	Non spécifié	8 à 10 semaines	Agitation constante requise	●			● ₅	2	10	4				●	●	●	●	●	●	●	●	●	●				
CAPTAN 50 WP	Captane	M 04	33513		●	2 à 2,5 kg/1 000 L* (sacs hydrosolubles) Trempage bulbes : 6 à 15 kg/1 000 L		2,5 kg/1 000 L Taux : 50-85 L/100 m ² Incorporer à une profondeur de 7,5 à 19 cm dans le sol avant la plantation	1 (au sol) 6 (foliaire)	Foliaire : 7 à 10 jours	Ne pas appliquer avant ou après une application d'huile	●		●			1	336	12**	●			●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	• Fonte de semis • Brûture des pétals (<i>Ciborinia camelliæ</i>)		
CAPTAN 80 WSP	Captane	M 04	33597		●	1,25 à 1,5 kg/1 000 L* Trempage bulbes : 3,75 à 9,5 kg/1 000 L		1,5 kg/1000 L Taux : 50-85 L/100 m ² Incorporer à une profondeur de 7,5 à 10 cm dans le sol avant la plantation	1 (au sol) 6 (foliaire)	Foliaire : 7 à 10 jours	Ne pas appliquer avant ou après une application d'huile	●		●			1	336	12	●			●	●	●	●	●	●	●	●	• Fonte de semis • Brûture des pétals (<i>Ciborinia camelliæ</i>)				
COMPASS 50 WG	Trifloxystrobine	11	27527		●	7,5 à 30 g/100 L*	3,8 g/100 L	Variable selon culture	Foliaire : variable* Au sol : 21-28 jours	Peut abîmer les pétunias, violettes et impatiens de Nouvelle-Guinée	●	●	●			1	28	12				●	●	●	●	●	●	●	●						
CONFINE EXTRA	<i>Sels monopotassiques et dipotassiques de l'acide phosphoreux</i>	P 07	30648	●	1,3 L/100 L	Taux : 5-10 L/m ² Dilution : 1,3 L/100 L	9	7 ou 14 à 28 jours*	Ne pas mélangier en cuve avec des pesticides à base métallique		●		●		1	5	4																		
TURF-PHITE PRO			30649																																
CONTANS WG	<i>Coniothyrium minitans</i> (souche CON/M/91-08)	BM 02	29066		●		4 à 6 kg/ha dans assez d'eau pour bien couvrir le sol; variable selon profondeur	Non spécifié		Appliquer trois mois avant les infections habituelles Plein sol seulement	●		●			1	5	4																	
CUEVA	Cuivre (octanoate de)	M 01	31825		●	Dilution : 0,5-2 % Taux : 470-940 L/ha*			Non spécifié	5-10 jours	Risque de phytotoxicité par temps frais et humide (moins de 18 °C)	●		●			ND	ND	4			●				●	●	●	●	●	●	●	●	●	• Tache des feuilles (<i>Corynespora cassicola</i>) • Brûture corynienne (<i>Thysstroma carpophilum</i>)
CYAZOFAMID 400SC	Cyazofamide	21	27984	●		234-468 ml ou 164-273 ml/1 000 L*	117-234 ml ou 234-468 ml/1 000 L*	2	14 à 28 jours ou 14 à 21 jours*		●		●			1	80	12							●	●	●								
CYCLONE	Acide citrique et	30459																																	

Nom commercial FONGICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures	Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Type de traitement	Mode d'action	Santé et environnement	Agents pathogènes												
										Préventif	Curatif	Contact	Systémique transliminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Champignons				Bactéries		
PRESIDIO	Fluopicolide	43	30051	●	292 ml/190-380 L/ha		1	S. O.	Résistance : PRESIDIO doit être mélangé en cuve avec un fongicide d'un autre groupe de résistance homologué contre le mildiou comme TORRENT 400 SC	●	●	●			58	103	12**	Alternaria spp. ³					Autres		
PRESTOP	<i>Gliocladium catenulatum</i> (souche J1446)	BM 02	28820	●	Dilution : 0,5-1 % (100 à 200 g/20 L)	Taux : 12,5-25 L/m ³ de terreau d'empotage Dilution : 0,5 % (100 g/20 L) Au sol : 20 L/400 plants Dilution : 0,5 à 1 %	Non spécifié	3 à 6 semaines	Méthode de dilution : consulter l'étiquette	●		●			ND	5	4	Anthracnose <i>Colletotrichum</i> spp. ³							
PRESTOP WG Aussi connu sous le nom Lalstop G46 WG	<i>Gliocladium catenulatum</i> (souche J1446)	BM 02	32404	●	Dilution 0,05 %	125 à 250 ml de solution 0,05 %/10 L de terreau d'empotage Après la plantation : dilution 0,05 %	Non spécifié	Au sol : 3 à 6 semaines. Foliaire : 3 à 4 semaines, ou moins	Méthode de dilution : consulter l'étiquette. Plus concentré que le PRESTOP	●		●			ND	5	4	Blanc (oidium) Plusieurs microorganismes ⁴							
PREVICUR N	Propamocarbe (chlorhydrate de)	28	26288	●		Taux : Variable* Dilution : 1,5 mL/L	3	21 à 40 jours		●		●			36	259	24**	<i>Botrytis cinerea</i>							
PRISTINE WG	Boscalide	7	27985	●	73,5 à 120g/100 L Volume de bouillie : 1 000 L/ha*		4	7 à 10 jours	Peut décolorer les <i>Impatiens</i> et <i>Petunia</i> . Ne pas utiliser sur les fleurs coupées.	●	●	●			73	89	12								
	Pyraclostrobine	11		●						●									<i>Fusarium</i> spp. ³						
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVERISATION 13 E Nouveau	huile minérale	27666	●		10 L/1 000 L		Non spécifié	7 à 14 jours	Incompatible avec certains pesticides et fertilisants foliaires Voir étiquette	●					16	115	12		●						
REGALIA RX Nouveau	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	P 05	32350	●	5 à 10mL/L*		Non spécifié	7 à 10 jours		●	●				● ₆	ND	ND	4		●					● ● - <i>Plasmopara</i> spp.
REGALIA MAXX	<i>Reynoutria sachalinensis</i>	P 05	30199	●	1,25-2,5 mL/L*		Non spécifié	7 à 10 jours		●	●				● ₆	1	5	4		●					● ●
RHAPSODY ASO	<i>Bacillus subtilis</i> (souche QST 713)	BM 02	28627	●	1-2 L/100 L*	1-2 L/100 L	Non spécifié	Foliaire : 7 jours Au sol : 21 à 28 jours		●		●			● ₆	1	5	4	●	●	●	●	●	● ● ●	
ROOTSHIELD GRANULES	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2)	BM 02	27116	●		600-750 g/m ³ de sol	Non spécifié	Non spécifié	Incorporer au terreau avant ou durant le remplissage des pots	●		●			● ₅	ND	ND	4			●	●	●		
ROOTSHIELD HC	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2)	BM 02	27115	●	7,5 g/L Trempage bulbes : 60 g/L	30-45 g/100 L Taux 55-110 g/m ³ de sol	Non spécifié	Foliaire : 7 à 14 jours Au sol : non spécifié		●	●	●			● ₅	1	5	4		●	●	●	●	●	
ROOTSHIELD PLUS G	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) et <i>Trichoderma virens</i> (souche G-41)	BM 02	33781	●		600 à 1 200 g/m ³ de sol	Non spécifié	Non spécifié		●	●	●			● ₅	ND	ND	0		●	●	●	●	●	
	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) et <i>Trichoderma virens</i> (souche G-41)	BM 02	30539	●		30-60 g/100 L d'eau/10m ² de surface de sol ou dans les pots (variable selon la dimension)	Non spécifié	8 à 10 semaines	Agitation constante requise	●		●			● ₅	2	10	4		●	●	●	●	●	
ROOTSHIELD WP	<i>Trichoderma harzianum</i> (souche Rifai KRL-AG2) et <i>Trichoderma virens</i> (souche G-41)	BM 02	29890	●	Trempage bulbes : 60 g/L	30-45 g/100 L Taux 55-110 g/m ³ de sol	Non spécifié	Non spécifié		●		●			● ₅	1	5	4		●	●	●	●	●	
ROVRAL WDG Non disponible	Iprodione	2	24709	●	10 g/10 L	2 g/5 L/m ² Conifères : 15-20 g/11 L/100 m ²	2 (Rhizoctonia) 3 (<i>Botrytis</i>)	21 jours	Phytotoxicité possible fleurs de Saintpaulia	●	●	●	●		15	225	12 à 24			●	●				
SENATOR 50 SC	Thiophanate-méthyl	1	32096	●	910-1 190 ml/1 000 L	910-1 190 ml/1 000 L	2	7 ou 15 jours		●	●	●	●		1	535	24	●	●	●	●	●	●		
SIROCCO N'est plus fabriqué Fin d'usage octobre 2024	Bicarbonate de potassium	31091		●	2,8-5,6 kg/ha* Volume de bouillie : 1 000 L/ha*		10	7-14 jours		●	●	●			1	5	4		●						
SOUFRE À VAPORISER AGOTEK	Soufre	M 02f	30345	●	4-32 g/1 000 m ² ou 0,4-12,8 g/1 000 m ² *		Non spécifié	2 à 7 fois / semaine	Doit être utilisé avec un vaporisateur à soufre	●	●	●			3	12	2		●						
SUBDUE MAXX	Métaaxylyl-M	4	27055	●		5 ml/m ³ de terreau ou 24 à 40 ml/1 000 L* d'eau, à un taux de 5 L/m ² *	Non spécifié	Variable*		●		●			49	157	24**			●	●				
TAEGRO Non disponible	<i>Bacillus subtilis</i> var. <i>amyloliquefaciens</i> (souche FZB24)	BM 02	30720	●		20 g/100 L	Non spécifié	7 jours		●		●			● ₅	1	5	0		●					
TAEGRO 2	<i>Bacillus subtilis</i> var. <i>amyloliquefaciens</i> (souche FZB24)	BM 02	31865	●		187,5 à 375 g/935 L par ha Cyclamen : 20 g/100 L	Non spécifié	7 jours	Taux élevé quand la pression de la maladie est élevée	●		●			● ₆	1	5	0		●	●	●	●		

Nom commercial FONGICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° d'homologation	Cultures	Plantes ornementales en général Especes ornementales spécifiques sur l'étiquette	Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Type de traitement	Mode d'action	Santé et environnement	Agents pathogènes										
											Préventif	Curatif	Contact	Systémique transliminaire	Systémique	Induction de la résistance	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Champignons			Bactéries	Autres
TORRENT 400 SC	Cyazofamide	21	30392			Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha Dilution : 164-273 ml ou 234-468 ml/1 000 L*	117-234 ml ou 234-468 ml/1 000 L*	2 applications au sol ou 3 foliaires	14 à 28 jours*	Ne pas utiliser de brumisateur ou à ultrafaible volume	●		●				1	96	12	Alternaria spp. ³				
CYAZOFAMID 400SC			27984																Anthracnose <i>Colletotrichum</i> spp. ³					
TRIANUM G	Trichoderma harzianum (souche T-22)	BM 02	31503	●		750 g/m ³ de terreau Au repiquage : 375 g/m ³ ou 1 g/trou de plantation	Non spécifié	Non spécifié			●		●		● ⁵	ND	ND	4						
TRIANUM P	Trichoderma harzianum (souche T-22)	BM 02	31502	●								●		● ⁵	1	5	4							
TRUBAN 25 EC	Étridiazole	14	12222		●	Au semis ou plantation : 1,5 g/2,5 à 5 L/m ² de zone cultivée Au repiquage : 30 g/100 L/1 000 plantes	Non spécifié	Répéter la demi-dose/10 semaines			●		●		● ⁵	25	1217	12						
TRUBAN 30 WP	Étridiazole	14	11460		●											11	510	12						
ZEROTOL	Peroxyde d'hydrogène		29508		●	10 mL/L Bien mouiller toute la surface de la plante	10 mL/L Saturer le substrat Attendre 15 minutes avant d'irriguer ou de transplanter	3 à 5*	7 jours	Surfaces et équipement : 3,3-20 mL/L Systèmes d'irrigation : voir étiquette Traite aussi les algues	●	●	●			1	500	4	●					

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; détails recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).

3. Les espèces des microorganismes peuvent varier selon les étiquettes.

4. Blanc : les microorganismes peuvent varier selon les étiquettes : *Oidium*, *Erysiphe*, *Microsphaera*, *Podosphaera* et *Sphaerotheca*.

5. S'incorpore activement aux racines et les protège.

6. Stimulateur des défenses naturelles.

* Variable selon la culture et la maladie; voir l'étiquette.

** Délai de réentrée qui provient de l'étiquette et non de SAgE.

*** Dose recommandée par AEF Global.

S. O. : sans objet

ND : non disponible

Légende :

● Homologué pour les plantes ornementales en général

● Homologué pour des cultures spécifiques : vérifier l'étiquette

■ Biopesticide selon la définition de l'ARLA ou de SAgE pesticides

Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.

Tableau 2 : Insecticides, acaricides et molluscicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2023

Nom commercial	INSECTICIDES ACARICIDES MOLLUSCICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte		Mode de pénétration dans la plante		Stades sensibles au produit	Santé et environnement		Ravageurs						Autres											
					Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique transaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IR ¹	IR ²	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochonilles	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rizage	Pucerons	Sciariades	Scarabées japonais	Tarsonèmes	Tétranyques
ACELEPRYN	Chlorantraniliprole	28	28980		●				0,56 à 0,88 L/ha ou 5,6 à 8,8 ml/ 100 m ²	1 dose élevée ou 2 doses faibles	7 à 14 jours	Assurer une bonne pénétration du sol	●	●							58	6	12													
ACELEPRYN G	Chlorantraniliprole	28	33498		●				56 à 88 kg/ha ou 560 à 880 g/100m ²	1 dose élevée ou 2 doses faibles	7 à 14 jours	Irriger après l'application pour assurer une bonne pénétration du sol	●	●								56	3	Granules dissoutes et sol sec												
ALTUS	Flupyradifurone	4D	33176		●			500-1 000 mL/ha*	750-2 000 mL/ha*	1 à 4*	7 jours		●	●		●	●	●	●	●	31	29	12	● ●								● Cicadelles				
APPLAUD	Buprofénine	16	32341		●			36-43 g/100 L		1	S. O.	Ne pas appliquer dans les fleurs coupées	●	●		●		●	●	●	4	92	12	●												
AVID 1,9 % EC	Abamectine	6	24485		●			30 ou 60 ml/100 L*		6	7 jours (mineuses)	Peut endommager les chrysanthèmes Shasta et les fougères	●	●				●	●	●	2	75	12													
BASSIDOR Nouveau	<i>Beauveria bassiana</i> souche R444	S. O.	34656		●			0,5 à 1 g/L		Non spécifié	3 à 7 jours	Appliquer lorsque l'humidité est élevée et le rayonnement UV est faible (fin d'après-midi)	●								ND	ND	4	●								● Tétranyque à deux points seulement				
BEETLETERMINATOR Aussi connu sous le nom BEETLEGONE!	<i>Bacillus thuringiensis</i> subsp. <i>galleriae</i> (souche SDS-502)	11A	33317		●		1,5-3 kg/100 L Trempe des plateaux : 0,75-1,5 kg pour 100 L d'eau Submerger 2 minutes; doit pénétrer le sol	12,5-19,5 kg/ha pour 400-1 000 L d'eau/ha	Total maximal de 39 kg de produit/ha	7 jours			●		●			●	●	1	5	4									● Scarabée asiatique des jardins ● Scarabée oriental ● Scarabée du rosier ● Hanneton commun ● Hanneton européen ● Hanneton masqué du nord ● Hanneton masqué ● Autres					
BELEAF 50SG	Flonicamide	29	29796		●			0,16 à 0,3 g/L*	300 g/ha	1 ou 2*	7 jours*	Certaines variétés de pensées sont sensibles Gestion de la résistance : ne pas utiliser en rotation avec le groupe 9	●	●		●	●	●	●	●	6	18	12	● ●								● Punaises <i>Lygus</i> sp.				
BIOCERES EC	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	S. O.	33493		●		2-4 mL Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha	2-4 mL Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha	Illimité	7 jours (infestation : 3 à 5 jours)	Ne pas appliquer de fongicide au moins 4 jours avant ou au moins 2 jours après l'application	●			●			●	●	ND	5	4	●								●	●				
BIO-CERES G WB	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	S.O.	31232		●		2-4 g/L Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha		Illimité	7 jours (infestation : 3-5 jours)	Ne pas appliquer de fongicide au moins 4 jours avant ou au moins 2 jours après l'application	●			●			●	●	ND	5	4	●													
BIOCERES G WP	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	S. O.	31231		●		2-4 g/L Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha	2-4 g/L Volume de bouillie : 500-1 000 L/ha	Illimité	7 jours (infestation : 3 à 5 jours)	Ne pas appliquer de fongicide au moins 4 jours avant ou au moins 2 jours après l'application	●			●			●	●	ND	5	4	●													
BIPROTEC PLUS	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche EVB113-19)	11A	32425		●		1,0 ou 1,1 L/1 000 L*	1,0 L/1 000 L (<i>Duponchelia fovealis</i>)	Non spécifié	7 jours	L'application doit couvrir le feuillage et le sol pour <i>Duponchelia fovealis</i>	●			●			●	●	ND	5	4	●								● Fausse arpenouse du chou ● Tortrix purpurin (<i>Plutynota stultana</i>) ● <i>Duponchelia fovealis</i> ● Teigne du bananier (<i>Opogona sacchari</i>)					
BOTANIGARD 22 WP	<i>Beauveria bassiana</i> (souche GHA)	S. O.	29321		●		250-500 g ou 500-1 000 g/400 L* Trempage de boutures : 125 g/100L (contre aleurodes)		Illimité	5-10 jours (infestation : 2 à 5 jours)	Les fongicides et certains insecticides et agents mouillants peuvent tuer les spores	●			●			●	●	ND	5	4	●													
BOTANIGARD ES	<i>Beauveria bassiana</i> (souche GHA)	S. O.	29320		●		0,5-1 L ou 2 L/400 L*		Illimité	5-10 jours (infestation : 2-5 jours)	Les fongicides et certains insecticides et agents mouillants peuvent tuer les spores	●			●			●	●	ND	5	4	●													
CITATION 75 WP	Cyromazine	17	24465		●		188 g/ha*	133 g/ha 1 sac (75 g) pour 570 L d'eau	2 à 4*	7	Pulvériser toute surface où les ravageurs peuvent se reproduire Ne pas utiliser dans la culture de fleurs coupées	●			●	●	●	●	●	24	4	12								●	●	●				
CONFIRM 240	Tébufénozide	18	24503		●		0,5 ou 1 L/ha*		4	10-14 jours		●	●		●			●	●	59	10	12											● Légionnaires ● Ver gris ● Ver de l'épi du maïs ● <i>Cochylis</i> de la vigne ● Fausse-arpenouse du chou ● Noctuelle verdoyante ● Enrouleuses			

Nom commercial	INSECTICIDES ACARICIDES MOLLUSCICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte		Mode de pénétration dans la plante		Stades sensibles au produit	Santé et environnement		Ravageurs							Autres								
					Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rivage	Pucerons	Sciarides	Scarabées japonais	Tarsonèmes
DDVP 20 % EC <i>Fin d'homologation : août 2023</i>	Dichlorvos	1B	23915		●		6 mL/Taux : 5 L/100 m ²				Non spécifié	Non spécifié	Effets nocifs sur Shasta daisy, Pink Champagne et muguet	●	●	●	●			●	1	819	48	●					●					
DEADLINE M-PS	Métaldéhyde	S. O.	26650		●			14-27,5 kg/ha	6	21 jours	Meilleurs résultats si appliqué le soir et après l'arrosage				●	●		●	●	●	44	153	12				●						●	• Escargots
DECIS 5 CE	Deltaméthrine	3A	22478		●	●	35-50 mL/100 L		Non spécifié	5-7 jours				●	●	●	●			●	1	22	12										●	
DETAGARD SC			28791											●	●	●	●			●	1	22	12											
DECIS 100 CE			33700											3																				
DIBROM	Naled	1B	7442			●	Brumisation : 6,7-13,4 mL/100 m ² Vaporisation : 9,6 mL/100 m ³		3	7 jours				●	●	●				●	1	899	48	●	●					●	●	●	●	• Enrouleuses
DIMILIN 25 WP <i>Non disponible</i>	Diflubenzuron	15	13816		●			Surface : 150 g/1 000 L, Taux de 5-15 L/10 m ² Bassinage : 18 g/1 000 L, Taux selon le diamètre du pot, voir étiquette	4	4 à 8 semaines	Ne pas appliquer sur poinsettias, hibiscus, bégonias Reiger				●	●	●	●	●	●	1	11	12					●	●					
DIPEL 2X DF	Bacillus thuringiensis var. kurstaki (souche ABTS-351)	11A	26508			●	625 g/1 000 L ou 125-250 g/400 L ou 250 g/400 L *			Non spécifié	7 jours	L'application doit couvrir le feuillage et la surface du sol pour <i>Duponchelia fovealis</i>			●	●	●		●	ND	5	4		●							• <i>Duponchelia fovealis</i> • <i>Tortrix purpurin</i> (<i>Platynota stultana</i>) • Arpenteuse du chou			
DIPEL WP <i>Fin homologation : 2025</i>	Bacillus thuringiensis var. kurstaki (souche ABTS-351)	11A	11252			●	250 à 500 g/400 L*				7-10 jours				●	●	●		●	ND	5	4		●							• <i>Tortrix purpurin</i> (<i>Platynota stultana</i>) • Fausse arpenteuse du chou			
DISTANCE	Pyriproxyfène	7C	28414		●		45 mL/100 L		2	14 à 28 jours	Phytotoxicité : voir étiquette			●	●	●	●	●	●	●	1	8	12	●										
DYNO-MITE SC	Pyridabène	21A	33434		●		240 à 470 mL/ha ou 470 à 700 mL/ha*		2	28 jours				●	●	●		●	●	●	14	29	12	●								●		
DYNO-MITE <i>Non disponible</i> <i>Fin homologation : 2024</i>	Pyridabène	21A	25229		●		142 à 284 g ou 284 à 425 g/1 000 L		2	28 jours	Phytotoxicité pétunia : voir étiquette			●	●	●		●	●	●	14	15										●		
SANMITE			25134																	●	14	30	12	●										
ENDEAVOR 50 WG <i>Fin homologation mai 2023</i> <i>Non disponible</i>	Pymétrazine	9B	27273		●		10-20 g/100 L		2	7 jours	Gestion de la résistance : ne pas utiliser en rotation avec le groupe 29			●	●		●	●	●	●	●	1	69	12	●							●		
ENSTAR EW <i>Fin homologation : juin 2024</i>	S-Kinoprène	7A	29661		●		Prévention : 80-128 mL/100 L Curatif : 240 mL/100 L		2	Prévention : 14 jours Curatif : 7 jours	La dose forte tue les adultes			●			●	●	●	●	●	1	30	12	●	●	●				●			
ERENCE	Cyantraniliprole	28	33656		●		37,5 à 75 mL/100 L	50 à 75 mL/100 L	2	7 jours				●	●		●	●	●	●	●	20	7	12	●	●	●			●	●			
FLORAMITE SC	Bifénazate	20D	27924		●		125 mL/400 L		2	Non spécifié	Dégredation si mélangé à de l'eau alcaline Action résiduelle de 28 jours			●			●	●	●	●	●	1	24	12							●			
FORBID 240 SC	Spiromesifen	23	28590		●		30 mL/100 L		2*	10 à 14 jours	Phytotoxicité : voir étiquette Moins efficace sur les adultes			●	●		●	●	●	●	●	1	97	12	●							●		
FUJIMITE	Fenpyroximate	21A	32302		●		1,25-1,9 L/1 000 L*		Total maximal de 7,6 L produit/ha/année	21 jours	Ne pas appliquer sur fleurs coupées			●			●	●	●	●	●	3	280	12	●							●	●	
FENPYROXIMATE 5SC			32245																															
FERRAMOL	Phosphate de fer	S. O.	27085		●		2,5 g par pot de 23 cm ou 1,2 à 5 g/m ² au sol		Non spécifié	Non spécifié				●			●			●	1	5	0						●			• Escargots		
GRUBTERMINATOR Aussi connu sous le nom GRUBGONE! G	Bacillus thuringiensis subsp. <i>galleriae</i> (souche SDS-502)	11A	33319		●		13-17 g/m ² ou selon le diamètre du pot	Total maximal de 336 kg produit/ha/année	7 jours	Suivre l'application par un léger arrosage.				●			●			●	1	5	4h							●			• Scarabée asiatique des jardins • Scarabée oriental • Hanneton européen • Hanneton commun • Autres hannetons listés	
INTERCEPT 60WP	Imidaclopride	4A Néonic.	27357			●		Variable selon grosseur du pot	1	S. O.	Utiliser seulement sur herbes ornementales, fleurs coupées ou plantes en pots pour usage intérieur			●	●		●	●	●	●	81	29	12	●	●									
KONTOS	Spirotétramate	23	29567		●		13 mL/100 L ou 13-26 mL/100 L* (pas de traitement foliaire contre pucerons)	2,5 à 10 mL/100 L de terreau*	1 (fleurs coupées)	14 à 21 jours	Ne pas appliquer sur les conifères			●	●		●	●	●	●	1	148	12	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	• Cochenille du fusain (<i>Unaspis euonymi</i>)
KOPA	Sels de potassium d'acides gras	S. O.	31433		●		Foliaire : 8 L/400 L Trempage de boutures : 0,5 à 2 L/100 L d'eau (contre ale																											

Nom commercial	INSECTICIDES ACARICIDES MOLLUSCICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte		Mode de pénétration dans la plante		Stades sensibles au produit	Santé et environnement		Ravageurs								Autres									
					Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles ³	Chenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rivage	Puceron	Sciarides	Scarabées japonais	Taronèmes	Tétranyques
LALGUARD M52 GR Aussi connu sous le nom MET52 (granulaire)	Metarhizium anisopliae (souche F52)	S. O.	29147		●				500-1 500 g/m ³ de terre ou 1 500 g/m ³ de terre* avant ou pendant la plantation	1	S. O.	Maintenir le sol humide Ne pas appliquer de fongicides au sol	●		●			●	●	●	ND	ND	4											●	• Charançon noir de la vigne • Charançon de la racine du fraisier	
LALGUARD M52 OD Aussi connu sous le nom MET52 EC	Metarhizium anisopliae (souche F52)	S. O.	30829			●	0,5 à 5 L/1 000 L			Non spécifié	5 à 10 jours	Dose forte lorsque la pression des parasites est élevée Ne pas appliquer sur les conifères	●		●			●	●	●	1	5	0	●								●	●	●		
LANDSCAPE OIL	Huile minérale (insecticide)	S. O.	28124		●		20 mL/Trempe boutures : 2,5 à 5 mL* (contre thrips et aleurodes)			Non spécifié	Foliaire : au besoin Trempe : 1	Voir les précautions pour les plantes sensibles sur l'étiquette	●		●			●	●	●	16	115	12	●	●	●	●					●	●			
MAGISTER SC Nouveau	Fénazaquin	21	34544			●	300 à 750 mL/400 L (tétranyques) 750 à 1 000 mL/400 L (aleurode)			1 par cycle de culture ou 2 par année	14 jours	Ne pas appliquer sur fleurs coupées Toxique pour les abeilles et certains arthropodes utiles	●	●	●			●	●	●	ND	ND	12	●									●	• Aleurode de la patate douce seulement		
MAGUS SC Nouveau			34545																																	
MALATHION 85 E	Malathion	1B	8372			●	7,5 mL dans assez d'eau/100 m ²			4	10 jours	Date de péremption de 28 mois	●	●	●	●		●	●	●	1	88	48	●	●						●	●	●			
NEUDOSAN	Sel de potassium d'acide gras	S. O.	27886		●		Foliaire : 8 L/400 L Trempe de boutures : 0,5 à 2 L/100 L d'eau (contre aleurodes)			3 applications consécutives	7 à 14 jours	Phytotoxicité : voir étiquette	●		●			●	●	●	1	5	4	●	●					●	●	●	• Acariens • Tenthrède-limace de rosier • Forficules			
NOFLY WP Non disponible	Paecilomyces fumosoroseus (souche FE 9901)	S. O.	30091		●		2-3 g/L Volume de bouteille : 2 000-3 000 L/ha			Non spécifié	5 à 15 jours		●		●			●	●	●	1	5	4	●							●					
OPAL	Sel de potassium d'acide gras	S. O.	28146		●		8 L/400 L			3 applications consécutives	7 à 14 jours	Phytotoxicité : voir étiquette	●		●			●	●	●	1	5	4	●	●					●	●	●	• Acariens • Tenthrède-limace de rosier • Forficules			
ORTHENE 75% Fin d'homologation : 3 avril 2023	Acéphate	1B	14225			●	849 g/1 000 L ou 1 749 g/1 000 L*			1 à 2	7 à 10 jours	Doses de l'étiquette en grammes de matière active (et non en grammes de produit)	●	●		●		●	●	●	1	96	12 ou 24	●	●	●					●	●	●	• Noctuelles • Légionnaires • Tortrix purpurin • Cécidomyie du rosier • Lécanies • Psylles • Cicadelle de la pomme de terre • Autres (voir étiquette)		
ORTHENE 97 % SG	Acéphate	1B	29499			●	657 g/1 000 L			2	7 à 10 jours		●	●	●			●	●	●	1	29	12 heures ou 11 jours	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	• Noctuelles • Légionnaires • Tortrix purpurin • Cécidomyie du rosier • Lécanies • Cicadelle de la pomme de terre • Autres (voir étiquette)	
PERM-UP	Perméthrine	3A	28877			●	26 mL/100 L			6	7 jours		●	●	●			●	●	●	1	197	12	●										●	• Mineuse du chrysanthème	
POUNCE 384 EC	Perméthrine	3A	16688			●	26 mL/100 L			6	7 jours		●	●	●			●	●	●	1	197	12	●										●	• Mineuse du chrysanthème • Duponchelia fovealis	
PURESPRAY GREEN HUILE DE PULVÉRISATION 13 E Nouveau	Huile minérale	S. O.	27666		●		Foliaire: 10 ou 20 L/1 000 L* Trempe de boutures : 5 mL/L (contre thrips et aleurodes)			1	S.O.	Incompatible avec certains pesticides et fertilisants foliaires : voir étiquette	●		●			●	●	●	16	115	12	●	●	●					●	●	●	• Acariens		
PYLON	Chlorfenapyr	13	30666		●		Variable selon ravageur*			3	5 jours ou 7 à 14 jours*	Ne pas utiliser sur fleurs coupées. Phytotoxicité : voir étiquette Pas efficace sur les adultes de thrips	●	●	●			●	●	●	65	520	12									●	●	●	• Fausse-arpenteuse du chou • Arpenteuse du soja • Nématodes des feuilles	
RIMON 10 EC (Arysta)	Novaluron	15	28881			●	650 à 835 mL/ha* Volume de bouteille : max. 935 L/ha			3	7 à 10 jours	Ne pas appliquer sur les poinsettias ni les conifères	●	●				●	●	●	1	6	12	●										●	• Larves de punaises, incluant la punaise terne	
RIMON 10 EC (Adama)			28515																																	
SAFER'S SAVON INSECTICIDE	Sels de potassium d'acides gras	S. O.	14669		●		1 ou 2 %*			Non spécifié	Variable selon ravageur*		●		●			●	●	●	1	5	4	●	●					●			●	• Coccus • Larves de la mouche à scie • Perce-oreilles		
SAFER'S SLUG & SNAIL BAIT II	EDTA de sodium et de fer (III)	S. O.	28774		●			2 g/m ² ou 1 g/10 pots de 23 cm de diamètre		Non spécifié	14 jours	Ne pas mettre l'appât en pile			●			●	●	●	1	63	S. O.			●									●	• Escargots
SHUTTLE 15 SC	Acéquinocyl	20B	28640		●		0,21-0,46 L/500 L ou 0,21 L/500 L rosiers			2	Non spécifié	Phytotoxicité : voir étiquette	●	●	●			●	●	●	18	1	12													
SLUGGO PROFESSIONNAL	Phosphate de fer	S. O.	30025		●			2,5 g par pot de 23 cm ou 1,2 à 5 g/m ² au sol		Non spécifié	14 jours ou moins si toutes les granules sont consommées												0											●	• Escargots	

Nom commercial	INSECTICIDES ACARICIDES MOLLUSCICIDES	Matière active	Groupe de résistance	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte		Mode de pénétration dans la plante		Stades sensibles au produit	Santé et environnement		Ravageurs								Autres							
					Plantes ornementales en général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles ³	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouches du rivage	Pucerons	Sciarides	Scarabées japonais	Taronèmes
SUCCESS	Spinosad	5	26835		●		50 ml/1 000 L/ha		3	7 à 10 jours		●	●			●	●	●	●	2	5	12									●			
SUFFOIL X	Huile minérale (insecticide)	S. O.	33099		●		10-20 L/1 000 L* Trempage des boutures : 1 à 5 ml/1 L* (contre thrips et aleurodes)			Foliaire : au besoin Trempage : 1	Non spécifié	Incompatible à certains pesticides et fertilisants foliaires : voir étiquette	●			●		●	●	●	16	115	12	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
TALUS	Buprofénine	16	32383		●		36-43 g/100 L		1	S. O.	Ne pas appliquer dans les fleurs coupées	●	●		●		●	●	●	4	92	12	●											
TETRASAN 5WDG	Etoxazole	10B	32005		●		226,8-453,6 g ou 4-8 pochettes/378,5 L		2	14 jours	Fleurs coupées : dose réduite et 1 application/an	●	●			●	●	●	●	1	14	12								●				
THURICIDE-HPC	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i> (souche SA-12)	11A	11302		●		5 L/1 000 L		Au besoin	7 à 10 jours			●		●			●		ND	5	4		●							• Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>)			
TRISTAR 70 WSP INSECTICIDE	Acétamipridine	4A Néonic.	27127		●		Variable selon culture et ravageur*		2	7 jours		●	●			●	●	●	●	1	16	12	●							●	• Diprion du pin sylvestre • Mineuse marbrée • Cicadelles			
TROUNCE	Pyréthrines	3A	24363		●		5 L/100 L		Non spécifié	Variable selon l'insecte*																								
	Sel de potassium d'acide gras	S. O.																																
VECTOBAC 600L Non disponible	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>israelensis</i>	11A	19455		●			2-8 L/1 000 L	Non spécifié	7 jours			●		●			●		ND	5	4							●					
VEGOL HUILE DE CULTURE	Huile de canola	S. O.	32408		●		1 L/50 L (2 %)		2 à 4 selon période	7 à 14 jours			●		●		●	●	●	ND	5	S. O.	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	• Acariens	
VELIFER	<i>Beauveria bassiana</i> (souche PPRI 5339)	S. O.	32993		●		450 à 900 ml/1 000 L		Non spécifié	3 à 10 jours	Conserver au frigo Éviter l'exposition directe au soleil	●		●		●	●	●	ND	5	4	●					●	●	●	●				
VENDEX 50W	Oxyde de fenbutatin	12B	16309		●		50 à 100 g/100 L		Non spécifié	Au besoin	Phytotoxicité : voir étiquette																							
VENDEX 50WP MITICIDE				16162																														
VENTIGRA	Afidopyropène	9D	33309		●		0,1 à 0,5 L/ha* Volume de brouille : minimum 1 000 L/ha		1 à 4 selon la dose	7 jours	Gestion de la résistance : ne pas utiliser en rotation avec le groupe 29	●	●		●	●	●	●	1	ND	12	●					●							
XENTARI WG	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>aizawai</i>	11A	31557		●		750-1 000 g/ha		Non spécifié	3 à 14 jours			●		●		●	●	●	ND	5	4										• Ver de l'épi du maïs • Légionnaire de la betterave • Noctuelle • Arpenteuse de la tomate		

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).

3. Différentes espèces, voir l'étiquette.

* Variable selon la culture et le ravageur; voir l'étiquette.

S. O. : sans objet

ND : non disponible

Légende :

● Homologué pour les plantes ornementales en général

● Homologué pour des cultures spécifiques, vérifier l'étiquette

● Biopesticide selon la définition de l'ARLA ou de SAgE pesticides

Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.